

## Championnat de France pratique Intersérie Dériveurs, Multicoques de sport et Quillards Voile Légère : Evolution de l'âge d'admissibilité

Le Conseil d'Administration valide l'admissibilité aux Championnats de France des pratiques interséries Dériveurs, Multicoques de sport et Quillards Voile Légère telle que :

- Pour les solitaires et les doubles Dériveurs et Multicoques de sport, âge minimum 15 ans au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Pour les Quillards Voile Légère aucun équipier ne peut avoir moins de 15 ans au 31 décembre de l'année du Championnat et la présence permanente d'un membre de l'équipage d'au moins 19 ans au 31 décembre de l'année du Championnat est obligatoire.

Il valide également la mise à jour de cette admissibilité dans tous les documents concernés (cahier des charges, avis de courses).



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72